

AMICALE DE LUCE
SECTION TIR
Adresse Postale :
 BP 10042
 28111 Lucé Cedex



Courriel : amicale.luce.tir@wanadoo.fr
 Site web : <http://amicale.luce.tir.free.fr>

Stand 10 m - Administration

30 rue René Langlois
 28110 Lucé
 02.37.35.56.44

Président : 06.44.07.53.29

(Sous le restaurant scolaire « Les Barres » à
 coté de la médiathèque de Lucé)

Stand 25/50m

14 « bis » rue Jean Boudrie
 28110 Lucé
 02.37.28.37.36

(Parking du stade Jean Boudrie)

INSTALLATIONS :

L'Amicale de Lucé Tir est équipée de 2 stands :

Un stand 10 mètres :

Situé sous le restaurant scolaire, 30 rue René Langlois à Lucé :

- 10 postes de tirs « Précision » dont 3 postes « Standard » et 1 poste « Vitesse »

Stand ouvert pendant les permanences.

Un stand 25/50 mètres :

Situé sur le parking du stade Jean Boudrie, rue Jean Boudrie à Lucé :

- 10 postes de tirs au pistolet à 25 mètres
- 9 postes de tir à 50 mètres.

Stand ouvert pendant les permanences. Accès possible par badge en semaine (9h-12h / 14h-18h).

PERMANENCES :

- **stand 10 mètres**

| Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-----------|-----------|-----------|
| 20h - 22h | 19h - 21h | 20h - 22h |

- **stand 25/50 mètres**

| Samedi | Dimanche | |
|--------|-----------|--|
| | 10h - 12h | |

MODALITES D'INSCRIPTION :

(Pendant les permanences du stand 10 mètres)

- Remplir la fiche de renseignements,
- Fournir un certificat médical,
- Signer les règles de fonctionnement,
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs,
- Chèque de la cotisation (comprenant la licence F.F.Tir et l'assurance)

ECOLE DE TIR :

L'école de tir accueille les jeunes à partir de 9 ans. La formation est assurée par des moniteurs qualifiés.

| | Mardi | Mercredi |
|-----------|-------|----------|
| Débutants | | (*) |
| Confirmés | | (*) |

(*) Horaires à définir

Tarifs (2019-2020):

| | Adultes | Jeunes | 2 ^{ème} Club |
|-------------------|-----------|--------|--------------------------|
| Nouvelle adhésion | 195 € (*) | 95 € | 85 € |
| Renouvellement | 145 € (*) | 95 € | 85 € |

(*) Tarif pour les étudiants et les demandeurs d'emploi

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Le club met des pistolets et des carabines à la disposition de ses adhérents lors des permanences (Location).

Les disciplines pratiquées sont celles réglementées par la Fédération Française de Tir ainsi que du tir de loisirs sur cibles et sur silhouettes métalliques.

- **stand 10 mètres**

Toutes disciplines de précision et de vitesse.

- **stand 25 mètres**

Réservé aux armes de poing dans la limite des calibres « T.A.R. ». Magnum interdit.

- **stand 50 mètres**

Les tirs sont limités aux armes de calibre .22LR (Les armes longues « T.A.R. » et les « Armes Anciennes » sont interdites).